

CODE DE DÉONTOLOGIE Coaching – Sylvaine Weber

Ce code de déontologie est issu du code de déontologie de la fédération de coaching EMCC. Il définit les attentes générales en matière de conduite et de comportement professionnel.

Il comprend trois chapitres :

1. Relations avec les clients
2. Conduite professionnelle
3. Excellence de la pratique

1. Relations avec les clients

Contexte

1.1 Je veille à bien comprendre les attentes de mes clients, et à parvenir à un accord sur les modalités à mettre en œuvre pour y répondre.

Contractualisation

1.2 Avant le début de la relation de travail, j'explicitement clairement mon engagement à respecter le présent code.

1.3 Avant le début de la relation de travail, j'expliquer précisément et je vérifie la bonne compréhension par le client de la nature et des termes du contrat de coaching, y compris des dispositions financières, logistiques et de confidentialité qu'il contient.

1.4 J'explique ouvertement les méthodes que j'emploie et, si le client le demande, je fournis des informations complémentaires sur les processus impliqués.

1.5 Je m'assure que la durée du contrat permet d'atteindre les objectifs du client, et je veille en permanence à éviter toute dépendance du client.

Intégrité

1.6 Je communique à mon client des informations véridiques sur mes qualifications professionnelles, mon expérience, ma formation, mes certifications et accréditations.

1.7 Lors d'échanges avec des tiers, j'expose précisément et honnêtement la valeur ajoutée potentielle de mon travail de coach.

1.8 Je précise qui sont les personnes à l'origine des activités, idées et outils que j'utilise et je n'en revendique en aucun cas la paternité.

Confidentialité

1.9 Pendant la relation de travail, je garantis le plus strict degré de confidentialité avec tous les clients, sauf si la loi m'oblige à divulguer certaines informations.

1.10 Je conserve et détruis tous les documents relatifs aux clients, notamment les fichiers et messages électroniques, de façon à assurer la confidentialité, la sûreté et le respect de la vie privée, dans le respect des lois applicables et autres accords contractuels.

1.11 Je définis clairement avec mes clients les conditions dans lesquelles la confidentialité pourra être levée (activités illicites ou danger pour eux-mêmes ou des tiers, etc.) et recherche activement un accord sur ces limites de confidentialité.

1.12 J'explique à mon client que je travaille avec un superviseur et je m'assure que le client est d'accord pour que son cas soit évoqué anonymement à l'occasion de cette supervision. Je précise au client que la relation de supervision est elle-même soumise à des règles strictes de confidentialité.

1.13 Si le client est un enfant ou un adulte vulnérable, je prend les dispositions utiles avec le commanditaire ou le tuteur pour assurer un degré de confidentialité conforme à l'intérêt de cette personne, et dans le respect des lois en vigueur.

Interactions inappropriées

1.14 Il est de ma responsabilité de définir et de maintenir des limites claires, appropriées et culturellement admissibles en ce qui concerne les interactions physiques ou autres avec les clients et commanditaires.

1.15 J'évite toute relation sentimentale ou sexuelle avec mes clients pendant le déroulement d'un contrat. En outre, je suis attentive à la possibilité d'une quelconque intimité sexuelle entre les parties susvisées et je prends les mesures appropriées pour mettre fin à une telle situation ou pour résilier l'engagement afin de garantir la sécurité de tous.

Conflit d'intérêts

1.16 je m'interdis d'exploiter mes clients, financièrement ou d'une autre façon, et de tirer de quelconques avantages indus de nos relations.

1.17 Pour éviter tout conflit d'intérêts, j'établis une distinction claire entre mes relations de coaching et toute autre forme de relations, qu'elles soient amicales ou professionnelles.

1.18 je suis consciente du risque de conflit d'intérêts de nature commerciale ou affective pouvant découler de la relation de travail et je m'engage à régler ces situations de façon rapide et efficace afin qu'elles ne portent aucun préjudice au client ou à moi-même.

1.19 J'évalue l'impact d'une relation de travail donnée sur mes relations avec d'autres clients et j'évoque le risque de conflit d'intérêts avec les personnes concernées.

1.20 Je discute franchement de tout conflit avec mon client et, s'il n'est pas possible de le régler efficacement, je m'attache à trouver un accord pour mettre fin à la relation.

Fin d'une relation professionnelle et responsabilités permanentes

1.21 Je respecte le droit du client de mettre fin à la relation à tout moment du processus, dans les conditions prévues au contrat de coaching.

1.22 J'incite le client à mettre fin à la relation si j'estime que l'un ou l'autre tirerait un meilleur parti du travail avec un autre coach ou avec un autre professionnel.

1.23 Je suis consciente que mes responsabilités professionnelles perdurent au-delà de la fin d'une relation de coaching ou mentorat. Ceci implique :

- d'assurer la confidentialité convenue de toutes les informations relatives aux clients ;
- de veiller à la conservation en lieu sûr de l'ensemble des dossiers et données correspondantes ;
- d'éviter toute exploitation d'anciennes relations, ce qui pourrait remettre en question mon professionnalisme ou mon intégrité ;
- de fournir tout élément de suivi qui a été prévu d'entente entre les parties.

2. Conduite professionnelle

Préservation de la réputation du coaching

2.1 J'adopte un comportement reflétant positivement et renforçant la réputation de la profession de coach.

2.2 Je fais preuve de respect vis-à-vis des différents coachs et autres professionnels, ainsi que vis-à-vis des différentes approches du coaching .

Égalité et diversité

2.3 Je m'interdis toute forme de discrimination, pour quelque motif que ce soit, et je m'attache en permanence à renforcer ma propre sensibilité face à de potentiels motifs de discrimination.

2.4 Je suis consciente de la possible existence de biais inconscients et je veille à adopter une approche respectueuse et inclusive qui reconnaît et tient compte des spécificités de chacun.

2.5 Je remets en question, dans un esprit constructif, les comportements perçus comme discriminatoires de tout collègue, collaborateur, fournisseur de services, client ou participant.

2.6 Je veille à mon langage oral, écrit ou non-verbal pour éviter toute forme de discrimination involontaire.

2.7 Je m'engage dans des activités de développement destinées à renforcer ma propre sensibilité aux questions d'égalité et de diversité.

Infractions au code de déontologie

2.8 Je m'assure qu'aucune publication, support promotionnel ou autre ne contient ou ne suggère des indications erronées sur mes compétences, qualifications ou accréditations professionnelles.

Obligations légales et réglementaires

2.9 Je me conforme aux obligations réglementaires et légales françaises

2.10 Je conserve des dossiers exhaustifs sur leur travail avec mes clients. Je veille à en garantir la confidentialité, la sécurité et la conformité à la législation sur la protection des données personnelles applicable en France.

2.11 Je suis couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leurs activités de coaching..

3. Excellence de la pratique

Capacités professionnelles

3.1 Je possède les qualifications, compétences et expérience nécessaires pour répondre aux besoins des clients et je m'engage à ne pas excéder mes limites de compétences. Le cas échéant, j'oriente mon client vers des confrères coachs ou autres professionnels plus expérimentés ou aux qualifications mieux adaptées.

3.2 Mon état de santé me permet d'exercer mes activités de coach dans de bonnes conditions. À défaut, ou si je devais douter de mes capacités à exercer en raison de problèmes de santé, je demanderais l'assistance de professionnels. Si nécessaire, je proposerai au client de mettre fin à la relation de travail et je lui proposerai d'autres solutions.

Supervision

3.3 Afin de renforcer mon apprentissage et mon développement professionnel, je mène une réflexion régulière sur ma pratique.

3.4 J'entretiens une relation avec un superviseur qualifié ou un groupe de pairs, à une fréquence adaptée à ma pratique du coaching.

3.5 Je veille à ce qu'aucun autre type de relation avec mon superviseur ne risque d'interférer avec la qualité de la relation de supervision.

3.6 Je discute de tout problème éthique réel ou potentiel ainsi que de toute infraction au présent code avec mon superviseur ou groupe de pairs pour obtenir leur assistance et leurs conseils.

Réflexion et développement professionnel continu

3.7 Je m'attache à mener une réflexion régulière sur mon travail avec les clients, sur ma pratique du coaching et sur mon propre apprentissage et développement professionnel et personnel.

3.8 J'élargis mes compétences de coach en suivant des formations et/ou actions de développement professionnel continu (DPC) adaptées à ma situation.

3.9 Je m'efforce d'apporter une contribution positive à la communauté du coaching. Cette contribution peut prendre diverses formes, par exemple une assistance informelle à des collègues coachs, la promotion de la profession, la conduite d'études, des publications, etc.

3.10 J'évalue systématiquement la qualité de ma pratique, par exemple au travers du feedback de leurs clients et d'autres interlocuteurs pertinents.